



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **15 septembre 2011**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

**1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

|                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| BASTILLE Louis-Marie | Saint-Modeste                   |
| CARON Yvon           | Saint-François-Xavier-de-Viger  |
| DARIS Ghislaine      | Cacouna                         |
| DELAGE Gilbert       | Notre-Dame-des-Sept-Douleurs    |
| DIONNE Philippe      | Saint-Paul-de-la-Croix          |
| FOREST Serge         | L'Isle-Verte                    |
| GRATTON, Jean-Pierre | Saint-Épiphane                  |
| LÉVESQUE Napoléon    | Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup |
| MORIN Michel         | Ville de Rivière-du-Loup        |
| ROY André            | Saint-Arsène                    |
| THIBAULT Réal        | Saint-Antonin                   |
| VADEBONCOEUR Louis   | Notre-Dame-du-Portage           |

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2011-09-296-C

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté après modification et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2011 avec modifications s'il y a lieu**
- 5. Première période de questions du public (10 minutes)**

**6. Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**

**7. Reddition de comptes et suivi budgétaire**

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

**8. Aménagement du territoire**

- 8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
  - 8.1.1 Règlement numéro 320 de la municipalité de Saint-Modeste
- 8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 8.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
- 8.4 Avis sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public (PATP)
- 8.5 Inscription au colloque de l'AARQ d'octobre 2011
- 8.6 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 25 août 2011
- 8.7 Appui au projet « Adaptation aux incidences des changements climatiques et des aléas côtiers de l'est du Québec » de l'UQAR
- 8.8 Nomination d'un membre supplémentaire au sein de la Commission de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique

**9. Cours d'eau**

- 9.1 Suivi des travaux relatifs au mouvement de terrain survenu dans la rivière du Loup

**10. Administration générale**

**11. Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC**

- 11.1 Nomination d'un nouveau représentant élu du conseil de la MRC au comité Harmonisation des services – 9 mois à 5 ans (dans le cadre de la démarche COSMOSS)

**12. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté**

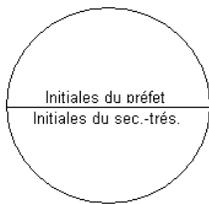
- 12.1 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au représentant des agents de développement rural au sein du comité de diversification et de développement

**13. Pacte rural**

- 13.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2011
  - 13.1.1 Renforcement de l'inforoute de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs / dossier présenté par la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

**14. Inspection municipale**

- 14.1 Transmission des prévisions budgétaires 2012 de l'entente intermunicipale en inspection



- 14.2 Établissement de la tarification pour les services d'inspection hors entente en 2012
- 14.3 Demande de paiement provisionnel à certaines municipalités de pour l'année 2011
- 14.4 Autres suivis à apporter, s'il y lieu, concernant la réunion du comité intermunicipal de l'entente en inspection du 15 septembre 2011

**15. Prévention en sécurité incendie**

- 15.1 Transmission des prévisions budgétaires 2012 de l'entente intermunicipale de prévention et de sécurité incendie

**16. Sécurité publique – services policiers SQ**

- 16.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 6 juin 2011

**17. Évaluation municipale**

- 17.1 Inscription au congrès des techniciens en évaluation foncière d'octobre 2011

**18. Affaires nouvelles**

**19. Deuxième période de questions du public**

**20. Clôture de la séance**

2011-09-297-C

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance du 18 août 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Aucune question n'est posée.

**6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

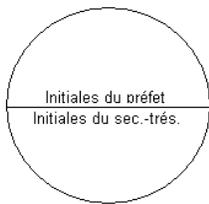
**Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Monsieur Laurent Lessard, ministre, informe la MRC qu'une enveloppe de 10 000 \$ est mise à la disposition de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2011-2012 dans le cadre du programme Logements adaptés pour aînés autonomes.

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service, informe la MRC que divers travaux concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre L'Isle-Verte et Trois-Pistoles ont obtenu un certificat d'autorisation dont :

- la construction du pont de la rivière Verte;
- la construction des bretelles de l'échangeur Notre-Dame;
- la construction de la route secondaire Coteau-du-Tuf.



2011-09-298-C

### **Ministère de la Sécurité publique**

Monsieur Guy Laroche, sous-ministre, intervient auprès des MRC à la suite des grandes marées de décembre 2010 qui ont causé des importants dommages à la fois par l'érosion littorale et par la submersion marine.

À cet égard, le ministère transmet à la MRC des cartes de types de côtes associés aux microfalaises (5 mètres et moins) ainsi que le cadre normatif visant à régir l'utilisation du sol dans les zones exposées. Les falaises meubles et rocheuses feront quant à elle l'objet d'une analyse plus approfondie. Les MRC et les municipalités sont invitées à intégrer dès maintenant les cartes et le cadre normatif à leurs documents de planification et à leurs réglementations.

### **Fédération québécoise des municipalités**

Monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, expédie une demande d'appui pour la place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

### **Attentes des municipalités à l'égard du projet de loi numéro 14 relatif à la mise en valeur des ressources minérales**

#### Résolution :

**ATTENDU** que, le 12 mai dernier, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi numéro 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

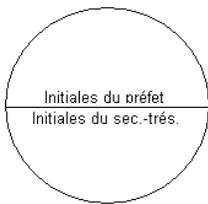
**ATTENDU** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence des redevances au niveau local;

**ATTENDU** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération québécoise des municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire à la Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

**ATTENDU** que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;



- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec;

**ATTENDU** que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération québécoise des municipalités sur ces enjeux;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) appuie les revendications de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de loi numéro 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;
- 2) transmette une copie de la présente résolution à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-09-299-C

**Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas) de Rivière-du-Loup**

L'Aféas souligne cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation le 18 septembre prochain à Rivière-du-Loup. Elle sollicite une participation financière (non chiffrée) de la MRC.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault  
appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) accepte de verser une aide financière au montant de 200 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Rivière-du-Loup à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation;
- 2) souhaite que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant les appuis financiers à l'activité, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-09-300-C

### **Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud**

Monsieur Jean Foster, directeur général, s'enquiert à savoir si la MRC est disposée à verser 125 \$ pour défrayer le trophée Méritas qui sera remis à un jeune du territoire de la MRC.

#### Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le versement d'un montant de 125 \$ pour défrayer le trophée Méritas qui sera remis le 29 octobre prochain de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud à un jeune du territoire de la MRC qui, par son cheminement, a su attirer l'attention de ses concitoyens.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **CRÉA Bas-Saint-Laurent**

Monsieur Olivier Dupont, président, sollicite la participation financière de la MRC pour leur brunch-colloque annuel et invite le préfet, monsieur Michel Lagacé, à assister à cette rencontre qui se tiendra le dimanche 20 novembre prochain à Rimouski, sous le thème « Je stresse, tu stresses, nous déstressons! ».

Selon ses disponibilités, le préfet indique qu'il pourrait assister à cette activité.

## **7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

2011-09-301-C

### **7.1 Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

#### Sécurité incendie

|                              |                |        |
|------------------------------|----------------|--------|
| De : Salaire                 | (02.22000.140) | 875 \$ |
| À : Publicité et information | (02.22000.340) | 60 \$  |
| Fournitures de bureau        | (02.22000.670) | 815 \$ |

#### Prévention en sécurité incendie

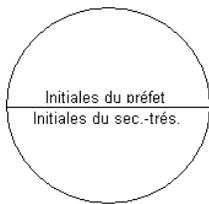
|                            |                |          |
|----------------------------|----------------|----------|
| De : Salaire               | (02.22200.140) | 2 000 \$ |
| À : Remboursement logiciel | (02.22200.940) | 2 000 \$ |

#### Aménagement du territoire

|                                     |                |          |
|-------------------------------------|----------------|----------|
| De : Services autres professionnels | (02.61000.419) | 1 200 \$ |
| À : Frais de congrès-colloque       | (02.61000.315) | 1 200 \$ |

#### Pacte rural

|                                     |                |        |
|-------------------------------------|----------------|--------|
| De : Salaire agent de développement | (02.62900.140) | 250 \$ |
| À : Publicité et information        | (02.62900.340) | 250 \$ |



### Saines habitudes de vie

|      |  |                |            |
|------|--|----------------|------------|
| De : | Subvention Québec en forme                 | (01.38159.141) | 123 000 \$ |
|      | Revenus d'inscriptions d'activités         | (01.27900.141) | 3 000 \$   |
|      | Contribution du CSSS de<br>Rivière-du-Loup | (01.27900.141) | 3 000 \$   |
| À :  | Salaires                                   | (02.59000.140) | 44 000 \$  |
|      | Avantages sociaux                          | (02.59000.200) | 8 650 \$   |
|      | Frais de déplacement (coord.)              | (02.59000.310) | 2 000 \$   |
|      | Frais de déplacement (réunion)             | (02.59000.312) | 1 000 \$   |
|      | Honoraires professionnels                  | (02.59000.419) | 8 000 \$   |
|      | Dépenses de communication                  | (02.59000.330) | 500 \$     |
|      | Frais de gestion                           | (02.59000.414) | 7 100 \$   |
|      | Soutien technique et secrétariat           | (02.59000.419) | 2 500 \$   |
|      | Services de formation                      | (02.59000.454) | 500 \$     |
|      | Fournitures de bureau                      | (02.59000.670) | 700 \$     |
|      | Frais de déplacement                       | (02.59100.310) | 965 \$     |
|      | Publicité et information                   | (02.59100.340) | 6 100 \$   |
|      | Services professionnels                    | (02.59100.419) | 44 970 \$  |
|      | Fournitures de bureau et équip.            | (02.59100.670) | 1 735 \$   |
|      | Fournitures autres                         | (02.59100.690) | 280 \$     |

### **Adoptée à l'unanimité.**

2011-09-302-C

#### **7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Michel Morin  
appuyé par le conseiller André Roy  
et résolu :

**QUE** les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 3 311,62 \$ soient approuvées et ratifiées;

**QU'**une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

### **Adoptée à l'unanimité.**

2011-09-303-C

#### **7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton  
et résolu :

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 7 227,23 \$;

**QU'**une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

### **Adoptée à l'unanimité.**

2011-09-304-C

#### **7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :



**QUE** la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

|  |                      |
|--|----------------------|
| Total des paiements (dépenses incompressibles) : | 323 723,07 \$        |
| Total des comptes à payer :                      | <u>31 730,74 \$</u>  |
| GRAND TOTAL À PAYER :                            | <u>355 453,81 \$</u> |

**QU'**une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

**QUE** monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2011-09-305-C

#### 8.1.1 Règlement numéro 320 de la municipalité de Saint-Modeste

Monsieur Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 320 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Modeste concernant les bâtiments secondaires isolés, l'abattage d'arbre en milieu urbain, la construction de multilogements dans la zone 7-H et les sites d'extraction dans la zone 24.1-AF.

Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste a adopté, le 8 août 2011, le règlement numéro 320 modifiant son règlement de zonage numéro 142 et son règlement relatif aux permis et certificats numéro 141 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 12 septembre 2011;

**ATTENDU** la recommandation favorable du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage numéro 142 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 141 de la municipalité de Saint-Modeste;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-09-306-C

**8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

Aucune demande n'a été déposée.

**8.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole**

Aucune demande n'a été déposée.

**8.4 Avis sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public (PATP)**

**ATTENDU** que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune demande les commentaires de la MRC sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public (PATP) du Bas-Saint-Laurent qui lui a été transmise le 30 août 2011;

**ATTENDU** que ce document constitue les orientations gouvernementales relatives aux terres publiques et que, de ce fait, le schéma d'aménagement de la MRC devra être jugé conforme au PATP pour entrer en vigueur;

**ATTENDU** que plusieurs éléments du PATP (intentions gouvernementales et objectifs spécifiques à l'égard d'une aire d'affectation, notamment) sont rédigés en termes plutôt généraux laissant une place certaine à l'interprétation;

**ATTENDU** les enjeux de développement liés aux terres publiques;

**ATTENDU** la mise en place éventuelle de projet de forêt de proximité sur le territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

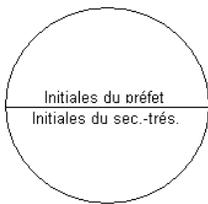
**QUE** ce conseil transmette au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les commentaires suivants :

- l'ensemble du document décrit généralement bien la réalité du territoire public de la MRC et tient bien compte des enjeux liés à sa mise en valeur;
- bien que la MRC juge pertinents les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques liés à chacune des aires d'affectation, le conseil s'interroge sur la mise en œuvre du PATP et sur la façon que ces intentions et objectifs seront interprétés pour juger de la conformité des schémas d'aménagement;
- cette préoccupation est particulièrement forte pour l'aire de confinement du cerf de Virginie située à Saint-Cyprien où se trouvent des potentiels récréatifs que la municipalité souhaite mettre en valeur. La MRC aimerait mieux comprendre la portée exacte de l'objectif spécifique suivant :

*« Permettre les utilisations récréatives n'ayant pas pour effet d'accroître la vulnérabilité du cerf de Virginie, et ce, plus particulièrement en période hivernale. »;*

- cette préoccupation est émise dans un contexte où la municipalité de Saint-Cyprien prévoit déposer un projet de forêt de proximité dont le succès et la rentabilité pourraient notamment reposer sur la mise en valeur des potentiels récréatifs de ce territoire public.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-09-307-C

#### **8.5 Inscription au colloque de l'AARQ d'octobre 2011**

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire, à assister au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, qui se tiendra dans la région de la Mauricie (Saint-Paulin) du 26 au 28 octobre 2011;

**QUE** les frais d'inscription au montant de 450 \$ (taxes incluses) soient défrayés par la MRC et que les autres dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

**QUE** le temps consacré aux activités mêmes de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **8.6 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 25 août 2011**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2011-09-308-C

#### **8.7 Appui au projet « Adaptation aux incidences des changements climatiques et des aléas côtiers de l'est du Québec » de l'UQAR**

**ATTENDU** le projet de recherche « Vers une adaptation aux incidences des changements climatiques et des aléas côtiers dans l'organisation et le développement du territoire côtier de l'est du Québec » déposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière, Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, de l'Université du Québec à Rimouski auprès du consortium Ouranos;

**ATTENDU** que le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup subit des cas d'érosion et de submersion côtières de plus en plus inquiétants, causant des dommages importants aux propriétés riveraines du fleuve Saint-Laurent;

**ATTENDU** que le projet de recherche de l'UQAR vise notamment à :

- établir une cote de sécurité minimale pour le zonage du risque de submersion qui tient compte des différents scénarios climatiques et de hausse du niveau marin pour les MRC et municipalités riveraines du Saint-Laurent;
- identifier les secteurs exposés à un fort risque de submersion côtière pour les MRC côtières du Québec maritime;
- développer un atlas des milieux côtiers essentiels à protéger pour leur fonction d'atténuation de la vulnérabilité aux aléas;

**ATTENDU** que le projet sera développé pour assurer le transfert et l'utilisation des résultats par les aménagistes dans une optique de gestion intégrée des zones côtières du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

2011-09-309-C

**QUE** ce conseil énonce son appui envers le projet de recherche « Vers une adaptation aux incidences des changements climatiques et des aléas côtiers dans l'organisation et le développement du territoire côtier de l'est du Québec » en raison de sa grande pertinence et de son utilité pour la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.8 Nomination d'un membre supplémentaire au sein de la Commission de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique**

**ATTENDU** la résolution numéro 2011-06-261-C adoptant le projet de vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup et nommant des membres du conseil pour faire partie de la commission pour la tenue des assemblées publiques;

**ATTENDU** qu'afin d'assurer un nombre suffisant de commissaires à chacune des 5 assemblées de consultation, il serait opportun de nommer un membre supplémentaire au sein de la Commission de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

**QUE** ce conseil désigne le conseiller Yvon Caron pour siéger au sein de la Commission de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

**9. COURS D'EAU**

**9.1 Suivi des travaux relatifs au mouvement de terrain survenu dans la rivière du Loup**

Les élus sont informés qu'une rencontre aura lieu le 27 septembre 2011 avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la municipalité de Saint-Antonin, la MRC de Rivière-du-Loup et le propriétaire du terrain visé par la restauration de tourbière. Cette rencontre vise à donner suite à l'obligation de restaurer que la MRC a reçue et à discuter des intentions de développement du propriétaire.

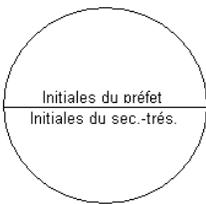
**10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Aucun sujet n'est discuté.

**11. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

**11.1 Nomination d'un nouveau représentant élu du conseil de la MRC au comité Harmonisation des services – 9 mois à 5 ans (dans le cadre de la démarche COSMOSS)**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.



2011-09-310-C

12. **CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

12.1 **Nomination d'un(e) remplaçant(e) au représentant des agents de développement rural au sein du comité de diversification et de développement**

**ATTENDU** la résolution numéro 2010-343-C de ce conseil procédant à la nomination des membres du comité consultatif de diversification et de développement et des représentants des organismes observateurs sur ce comité;

**ATTENDU** que parmi les observateurs du comité, le poste d'agent de développement rural sera vacant temporairement;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil nomme monsieur Dany Dupuis au poste d'agent de développement rural à titre d'observateur au comité consultatif de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup conformément au plan de diversification et de développement adopté par la résolution numéro 2010-236-C du conseil de la MRC le 20 mai 2010.

**Adoptée à l'unanimité.**

13. **PACTE RURAL**

13.1 **Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2011**

2011-09-311-C

13.1.1 **Renforcement de l'inforoute de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs / dossier présenté par la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs**

**ATTENDU** le dossier présenté par la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour le renforcement de la robustesse des équipements de l'inforoute (réseau de télécommunication sans fil) la desservant et la correction des problèmes de la tour du Phare;

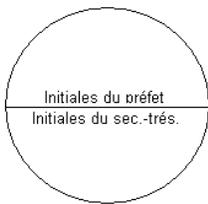
**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 5 205,23 \$ pour un projet total de 14 773,44 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil accorde une aide financière au montant de 4 432,03 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour le renforcement de la robustesse des équipements de l'inforoute la desservant et la correction des problèmes de la tour du Phare;



**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup;

**QUE** ce conseil désire aviser la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs que ce montant est le dernier investi dans le projet de l'inforoute.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 14. INSPECTION MUNICIPALE

2011-09-312-C

##### 14.1 Transmission des prévisions budgétaires 2012 de l'entente intermunicipale en inspection

**ATTENDU** que l'entente intermunicipale en inspection prévoit, à l'article 10, que la MRC doit faire parvenir à chaque municipalité participante, au plus tard le 30 septembre, une estimation budgétaire du prochain exercice;

**ATTENDU** les recommandations énoncées par le comité intermunicipal de l'entente en inspection lors de la réunion tenue ce 15 septembre 2011;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre aux municipalités membres les prévisions budgétaires de l'année 2012 pour le fonctionnement du service d'inspection régional découlant de l'entente intermunicipale en inspection municipale.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-09-313-C

##### 14.2 Établissement de la tarification pour les services d'inspection hors entente en 2012

**ATTENDU** les recommandations données par le comité intermunicipal de l'entente en inspection lors de sa réunion tenue ce 15 septembre 2011;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil fixe à 55 \$/l'heure, plus les frais de déplacement, la tarification des services d'inspection qui pourront être donnés en 2012 à des municipalités non membres de l'entente intermunicipale en inspection.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-09-314-C

**14.3 Demande de paiement provisionnel à certaines municipalités pour l'année 2011**

**ATTENDU** que les dépenses globales du service d'inspection régional, pour l'année 2011, seront légèrement plus élevées que les prévisions budgétaires;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 8 de l'entente intermunicipale en inspection concernant les insuffisances de fonds et les demandes de paiement provisionnel;

**ATTENDU** qu'il sera tenu compte de ce versement lors de la transmission des quotes-parts à la fin février 2012;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil autorise une demande de paiement provisionnel totale de 8 500 \$ auprès des municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Cyprien et Saint-Paul-de-la-Croix pour le fonctionnement du service d'inspection de l'entente intermunicipale et terminer l'année 2011, les montants demandés aux trois municipalités étant répartis ainsi :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Notre-Dame-des-Sept-Douleurs | 2 000 \$; |
| Saint-Cyprien                | 2 500 \$; |
| Saint-Paul-de-la-Croix       | 4 000 \$. |

**Adoptée à l'unanimité.**

**14.4 Autres suivis à apporter, s'il y lieu, concernant la réunion du comité intermunicipal de l'entente en inspection du 15 septembre 2011**

Aucun point n'est discuté.

**15. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

2011-09-315-C

**15.1 Transmission des prévisions budgétaires 2012 de l'entente intermunicipale de prévention et de sécurité incendie**

**ATTENDU** que l'entente intermunicipale de prévention et de sécurité incendie prévoit, à l'article 10, que la MRC doit faire parvenir à chaque municipalité participante, au plus tard le 30 septembre, une estimation budgétaire du prochain exercice;

**ATTENDU** les recommandations énoncées par le comité intermunicipal de l'entente de prévention et de sécurité incendie lors de la réunion tenue ce 15 septembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre aux municipalités membres les prévisions budgétaires 2012 pour le fonctionnement du service de prévention et de sécurité incendie découlant de l'entente intermunicipale en matière de prévention et de sécurité incendie.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-09-316-C

**16. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES POLICIERS SQ**

**16.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 6 juin 2011**

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 6 juin 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 6 juin 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-09-317-C

**17. ÉVALUATION MUNICIPALE**

**17.1 Inscription au congrès des techniciens en évaluation foncière d'octobre 2011**

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Guy Berger à assister au 28<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec, qui se tiendra à Montréal les 28 et 29 octobre 2011;

**QUE** les frais d'inscription au montant de 80 \$ (taxes incluses) soient défrayés par la MRC et que les autres dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

**QUE** le temps consacré aux activités mêmes de cette activité, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

**Adoptée à l'unanimité.**

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

Le conseiller Réal Thibault s'informe sur le niveau d'avancement du projet d'extension de l'accès à internet haute vitesse sur le territoire et de la disponibilité du service pour un secteur particulier de sa municipalité.

Le conseiller Serge Forest fait référence au fait qu'il a déjà eu des discussions pour que le prochain préfet de la MRC soit élu au suffrage universel et s'informe à savoir à quel moment il faudrait amorcer les démarches en ce sens.

**19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

2011-09-318-C

**20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 29 l'ordre du jour étant épuisé,



il est proposé par le conseiller Yvon Caron  
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris  
et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité.**

(signé) *Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*

Raymond Duval, directeur général et  
secrétaire-trésorier